

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2025

---

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

## AMENDEMENT

N° AC788

présenté par

Mme Taillé-Polian, M. Arnaud Bonnet, M. Corbière, M. Gustave, M. Raux, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

-----

### ARTICLE 3

I. – À la première phrase de l'alinéa 2, substituer au nombre :

« onze »

le nombre :

« quatorze ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 8, substituer au nombre :

« Deux »

le nombre :

« Cinq ».

III. – En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 11, substituer au nombre :

« neuf »

le nombre :

« onze ».

IV. – En conséquence, à l'alinéa 16, substituer au nombre :

« Deux »

le nombre :

« Quatre ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement de repli vise à renforcer la représentation des salariés dans le conseil d'administration de la nouvelle structure publique. Le groupe écologiste et social estime que le paritarisme est une garantie de bonne gestion autant que démocratique pour rendre effective l'indépendance de l'audiovisuel public à l'égard des pressions économiques et politiques.